

COMMUNE de CUBLAC

Département de la Corrèze

Région Nouvelle Aquitaine

Qu'est-ce qu'un « Risque Majeur » ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois familles :

➤ **LES RISQUES NATURELS :**

Inondations, mouvements de terrain, séismes, tempêtes, feux de forêt, avalanches, cyclones et éruptions volcaniques.

➤ **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :**

D'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrages.

➤ **LES RISQUES DE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES :**

Par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisations.

Deux critères caractérisent le « Risque Majeur » :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits « majeurs » ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

LE RISQUE D'INONDATION – RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Cublac est traversée par un cours d'eau : la Vézère avec barrages.

Trois types d'inondations peuvent affecter la commune :

- Rupture de barrage
- Crues torrentielles provoquées par des pluies abondantes et brutales
- Ruissellements des zones urbanisées induits par des pluies abondantes et durables

Ces phénomènes sont accentués et aggravés par l'imperméabilisation du terrain qui limite l'infiltration et entraîne le refoulement et la saturation du réseau d'assainissement. Il en résulte des écoulements importants et rapides dans les rues.

Ces deux aléas peuvent se cumuler et provoquer des montées d'eau importantes dans certaines zones inondables. L'alerte est déclenchée par la procédure « Vigilance Alerte aux Crues » définie par l'Etat.

Les actions de la commune :

1. Suivre l'évolution de la météo et du niveau du cours d'eau
2. Informer la population
3. Activer le cas échéant, le poste de commandement communal.

EVENEMENTS CLIMATIQUES IMPORTANTS

Si les coups de vents violents et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune est aussi exposée à des épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes.

Météo France diffuse sur son site www.meteo.fr (en direction des autorités et du grand public) des cartes de vigilance, complétées par des bulletins de suivi en niveau orange et rouge. Ces cartes sont relayées par l'ensemble des médias et le site internet de la ville.

Les actions de la commune :

1. Suivre l'évolution de la situation au fil des bulletins de Météo France
2. Informer la population
3. Activer le cas échéant, le poste de commandement communal et mettre en œuvre les plans spécifiques.

**Lors d'un épisode de canicule, évitez les sorties et les activités physiques,
buvez régulièrement de l'eau.**

RISQUES SANITAIRES

Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes exposés à :

- La pandémie grippale : une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue, à l'échelle de plusieurs continents ou du monde entier, d'un nouveau sous-type de virus.
- Intoxication alimentaire à la cantine scolaire

Les actions de la commune :

1. Activer le cas échéant, le poste de commandement communal et jouer un rôle prépondérant dans le dispositif global piloté par la préfecture.
2. Informer la population.

RISQUES TRANSPORT

Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident qui se produit par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisations, libérant un volume X de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement :

- Une explosion avec des risques traumatiques causés par l'onde de choc.
- Un incendie avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- Une dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol avec des risques d'intoxication.

Les actions de la commune :

1. Activer le cas échéant, le poste de commandement communal.
2. Informer la population.

Pour tout type de risques la commune travaille en étroite collaboration avec la Préfecture, la Gendarmerie et les Pompiers. Des plans prévoyant l'organisation des secours (Plan ORSEC, Plan Rouge) ont été approuvés par le Préfet. Ils sont déclenchés lorsque le phénomène dépasse l'échelle de la commune.

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

En cas de danger ou d'alerte :

- 1- abritez-vous
- 2- Ecoutez les radios : France Bleu Limousin (100.9) et Cristal FM (106.7)
- 3- Respectez les consignes
- 4- N'allez chercher vos enfants à l'école que si l'on vous le demande.

Numéros utiles :

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un portable

Gendarmerie : 05.55.85.31.98 (Larche) / 05.53.51.71.60 (Terrasson-la-Villedieu)

Pour en savoir plus :

Mairie de Cublac : 05.55.85.22.89

Internet de la commune : www.cublac.correze.net